

-----  
EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation transmise par voie  
électronique le 21 mai 2024  
Conseillers Municipaux en exercice  
au jour de la séance : 41

-----  
Séance du 30 mai 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le TRENTE du mois de MAI à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby **CHARROUX, Maire**.

N°24-137  
SPORTS  
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE PROJET  
POUR L'ORGANISATION DU 6<sup>ème</sup> THOPHÉE "MARTIGUES ÉTANG-DE-BERRE"  
AVENANT N° 2024-02 A LA CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT 2024 / 2025  
COMMUNE / ASSOCIATION "MARTIGUES NATATION"  
ANNÉE 2024

**PRÉSENTS :**

M. Gaby **CHARROUX**, Maire, M. Henri **CAMBESEDES**, Mme Camille **DI FOLCO**, M. Gérard **FRAU**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, MM. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Pierre **CASTE**, Mmes Annie **KINAS**, Charlette **BENARD**, MM. Roger **CAMOIN**, Mathieu **RAISSIGUIER**, Adjoint au Maire, Mmes Odile **TEYSSIER-VAISSE**, Saoussen **BOUSSAHEL**, M. Jean-Marc **VILLANUEVA**, Adjoint de Quartier, Mmes Eliane **ISIDORE**, Chantal **HABASTIDA**, M. Christian **DEPREZ**, Mme Valérie **BAQUE**, M. Jean-Pascal **BADJI**, Mme Marceline **ZEPHIR**, M. Jean-François **MAUFFREY**, Mmes Laëtitia **SABATIER**, Carole **CAHAGNE**, Joëlle **COULOMB**, M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Christiane **VILLECOURT**, MM. Emmanuel **FOUQUART**, Charles **LINARES**, Gilles **PICARD**, Conseillers Municipaux

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

Mme Sophie **DEGIOANNI**, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à M. Roger **CAMOIN**  
Mme Linda **BOUCHICHA**, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à M. Henri **CAMBESEDES**  
M. Mehdi **KHOUBANI**, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Laëtitia **SABATIER**  
Mme Sigolène **VINSON**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Jean-François **MAUFFREY**  
M. Pierre **DHARREVILLE**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme Camille **DI FOLCO**  
Mme Emmanuelle **TAVAN**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Nathalie **LEFEBVRE**  
Mme Sylvie **WOJTOWICZ**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Jean-Luc **DI MARIA**  
Mme Camille **BERJAUD**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Valérie **BAQUE**

**ABSENTS :**

MM. Franck **FERRARO**, Frédéric **GRIMAUD**, Thierry **BOISSIN**, Conseillers Municipaux

Conformément à l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élue suivante se déporte : Mme Anne-Marie **SUDRY**, Conseillère Municipale

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Annie KINAS, Adjointe au Maire**, a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300561-20240530-CM24\_32839-DE  
Date de télétransmission : 11/06/2024  
Date de réception préfecture : 11/06/2024

Chaîne d'intégrité du document : 97 1D 70 A8 4F 12 7D 1C 1E D5 55 01 4A 16 E9 7C  
Publié le : 11/06/2024  
Par : Gaby CHARROUX, Maire  
Document certifié conforme à l'original  
<https://publiact.fr/documentPublic/337059>

*Dans le cadre des orientations de sa politique sportive, la Commune se propose d'aider les associations et clubs sportifs de Martigues à assurer leurs missions et développer leur discipline sur le territoire communal.*

*C'est dans ce contexte que la Commune a approuvé, par délibération n° 23-337 du Conseil Municipal en date 7 décembre 2023, une convention de partenariat d'une durée de trois ans avec l'Association "Martigues Natation", représentée par son Président, Monsieur Cédric SUGIER, et dont le siège social se situe au sein du complexe sportif "AVATICA LA PISCINE", boulevard Salvador ALLENDE à Martigues.*

*Par courrier en date du 14 mai 2024, cette association a sollicité la Commune afin de l'aider financièrement à l'organisation du 6<sup>ème</sup> Trophée Martigues-Etang de Berre, compétition d'eau vive faisant partie d'une étape de l'"EDF Aqua Challenge 2023", qui se déroulera les 22 et 23 juin 2024 au départ de la base nautique de Tholon.*

*Le coût de cette manifestation est estimé à un montant de 29 475 €.*

*La Commune envisage de répondre favorablement à cette demande et se propose de verser à l'Association "Martigues Natation" une subvention de projet d'un montant de 5 000 €.*

*Cependant, conformément aux termes de l'article 7 de la convention triennale 2024/2026 avec l'association, toute demande d'aide financière supplémentaire ou complémentaire devra faire l'objet d'un avenant et d'une délibération au Conseil Municipal.*

*Ainsi, la Commune se propose-t-elle de conclure un avenant avec ladite association qui, tout en faisant état des aides déjà accordées, fixera les modalités de versement de cette aide exceptionnelle susvisée.*

**Ceci exposé,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1611-4,**

**Vu la délibération n° 23-276-08 du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, portant approbation du versement d'une avance sur subvention à l'Association "Martigues Natation",**

**Vu la délibération n° 23-337 du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, portant approbation d'une convention de partenariat entre la Commune et l'Association "Martigues Natation" pour les années 2024 à 2026,**

**Vu la délibération n° 24-092 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024, portant approbation de l'avenant n°1 établi entre la Commune et l'Association "Martigues Natation" pour le versement de la subvention 2024,**

**Vu le courrier de l'Association "Martigues Natation" en date du 14 mai 2024 sollicitant l'attribution d'une subvention de projet auprès de la Commune, pour participer au financement du 6<sup>ème</sup> Trophée Martigues-Étang de Berre,**

**Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Ville de toutes les Égalités" en date du 15 mai 2024,**

**Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 22 mai 2024,**

**Le Conseil Municipal est invité :**

- **A approuver l'attribution par la Commune d'une subvention de projet d'un montant de 5 000 € à l'Association "Martigues Natation", représentée par son Président, Monsieur Cédric SUGIER, afin de participer au financement du 6<sup>ème</sup> Trophée Martigues-Etang de Berre organisé les 22 et 23 juin 2024 au départ de la base nautique de Tholon,**
- **A approuver l'avenant n°2024-02 à intervenir entre la Commune et l'Association sportive susvisée fixant les modalités de versement de cette subvention, tel qu'il figure en annexe,**
- **A autoriser le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer ledit avenant.**

*La dépense sera imputée au Budget de la Commune, Fonction 300201, Nature 65748.*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.**

*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.*

*Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.*

*Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.*

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Signature électronique  
Le Maire  
Gaby CHARROUX

La Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
013-211300561-20240530-CM24\_32839-DE  
Date de télétransmission : 11/06/2024  
Date de réception préfecture : 11/06/2024

Chaîne d'intégrité du document : 97 1D 70 A8 4F 12 7D 1C 1E D5 55 01 4A 16 E9 7C  
Publié le : 11/06/2024  
Par : Gaby CHARROUX, Maire  
Document certifié conforme à l'original  
<https://publiact.fr/documentPublic/337059>